

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf mars à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BORDEAU Enguerrand, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DOUMENC-CAUBERE Martine, HOYER Paul, GRANIER Jean-Paul (à partir de 18h21), HUBERT Jacques, MENDEZ Franck, RIU Katia.

Procuration de BILLAUD Philippe à BORDEAU Enguerrand.

Procuration de CABALLERO Alain à HOYER Paul.

Procuration de SURCIN Valérie à RIU Katia.

Absents excusés : BILLAUD Philippe, CABALLERO Alain, SURCIN Valérie, GRANIER Jean-Paul (jusqu'à 18h21).

Secrétaire de séance : BORDEAU Enguerrand.

Date de la convocation : le 28 février 2023.

1) Approbation du PV du 5 janvier 2023

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2) Avenant n°1 à la convention de dissolution du SIVE Ferrières-Prayols

Dans le cadre de la dissolution du SIVE Prayols-Ferrières, la situation de deux agents doit être régularisée: Un agent aurait dû être radiée des cadres pour départ à la retraite, pour invalidité, avant la dissolution, son invalidité ayant été prononcée au mois de mai 2022. Malheureusement, nous sommes toujours en attente d'une réponse de la CNRACL concernant son départ. Nous venons de finir de régulariser sa situation en créant un poste en urgence et prenant un arrêté de transfert. Cette personne a été placée en disponibilité à demi-traitement dans l'attente d'une décision administrative. La procédure a été vue et validée par la Préfecture, le Centre de Gestion de l'Ariège et Monsieur le Trésorier du Centre des Finances de Foix a été informé.

Un autre agent est en disponibilité pour convenances personnelles depuis 2014 et sa situation administrative doit être rattachée à la commune de Ferrières dans l'éventualité d'une future réintégration.

A compter de l'arrêté de fin d'exercice des compétences, la présidente du syndicat n'est plus compétente pour régulariser la situation des agents, dans la mesure où le syndicat ne survit que pour les besoins de sa liquidation. Dès lors, il appartient à la commune de rattachement des agents concernés de régulariser leur situation. Les effets financiers des régularisations pourront peut-être pris en compte dans le cadre de la liquidation

Avenant n°1 à prendre par les deux communes et le SIVE

Article 1 : Répartition des agents

Les situations administratives des deux agents font l'objet d'un transfert à la commune de Ferrières-sur-Ariège tel qu'indiqué ci-dessous :

Nom de l'agent	Statut	Destination
Agent 1	Fonctionnaire titulaire du SIVE Ferrières-Prayols	Transfert dans le personnel communal de la Mairie de Ferrières-sur-Ariège. Mise ne disponibilité à demi-traitement dans l'attente d'une réponse administrative
Agent 2	Fonctionnaire en disponibilité pour convenances personnelles	Transfert de sa situation administrative rattachement à la commune de Ferrières-sur-Ariège. Disponibilité pour convenances personnelles

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3) Toiture de l'ancienne école : travaux et demande de subvention.

Le projet ayant été ajourné au vu de la flambée du prix des matériaux. Des nouveaux devis ont été demandés au maître d'œuvre en remplacement de l'ardoise naturelle par de la tuile de Marseille (60 636,40 € TTC) et de l'ardoise artificielle (65 316,90 €).

Un dossier de DETR avait été déposé en 2022 mais non retenu par l'Etat. Il est possible de le représenter en 2023 en priorité 2 (priorité 1= école Simone Veil).

Deux autres dossiers de demande de subvention ont été déposés en 2022 sur l'ancien devis : 58 275 € H.T :

- à la Région (Convention territoriale), subvention attribuée de 9 830 €
- et au Département (FDAL), 11 500 €

Plan de financement Fond Vert et DETR 2023

LES MONTANTS SONT PRESENTES EN H.T

CHARGES		PRODUITS		%	Subvention obtenue oui/non
Description	Montant des charges	Origine	Financement total	%	
Maîtrise d'œuvre	5 500,00 €	Subvention Région	9 830,00 €	14%	Oui arrêté CP/2022- JUIL/01.02
Travaux	59 379,00 €				
Préparation chantier	2 500,00 €				
Dépose	6 911,00 €	Etat	30 061,48 €	50%	
Couverture ardoise artificielle	32 742,50 €	DETR	20 436,89 €	30%	En cours d'étude
Zinguerie	12 415,50 €	FOND VERT	13 624,59 €	20%	Dépôt dossier février 2023
Panneaux isolants	4 810,00 €				
TOTAL REALISATION	64 879,00 €	Département	11 500,00 €	16%	Oui commission permanente du 7 juin 2022
Aléas 5%	3 243,95 €	Autofinancement	12 731,47 €	20%	
TOTAL CHARGES	68 122,95 €	TOTAL PRODUITS	68 122,95 €	100%	

Vote pour la réalisation du projet changement du matériau de couverture et plan de financement pour le Fond Vert et la DETR 2023 priorité 2 :

Arrivée de Jean-Paul GRANIER 18h21

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

4) Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Foix-Varilhes.

Lors du conseil communautaire du 1^{er} février dernier, à l'unanimité, ont été approuvées les modifications statutaires de L'agglo Foix-Varilhes tendant à :

- Intégrer le nom usuel de la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes soit : L'agglo Foix-Varilhes
- Inscrire expressément la participation à une convention France services et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2020 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Permettre à L'agglo de porter un groupement de commandes même si ce dernier ne correspond pas à un besoin à satisfaire pour L'agglo ;
- Tirer les conséquences de la loi engagement et proximité n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 qui a supprimé la notion de compétences optionnelles pour les communautés d'agglomération qui exercent donc désormais de droit un bloc de compétences obligatoires listées à l'article L5216-5 du CGCT, auxquelles peuvent être ajoutées des compétences supplémentaires.

En application de l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Monsieur le Maire fait lecture des compétences de la com agglo. Evocation du transport scolaire qui était de la compétence de la Région et que la com d'agglo récupère.

Evocation de l'établissement public foncier d'Occitanie travaillant avec la Com d'agglo : Monsieur le Maire a un rendez-vous avec les deux organismes pour le projet de résidences à Lestang.

Décision ajournée faute d'éléments suffisants, le document de la communauté d'agglomération sera diffusé à l'ensemble du conseil municipal pour un prochain conseil.

5) Demande d'utilisation de la salle des fêtes par le GRETA pour le déroulement de formations.

A partir de septembre 2023 à mars 2024, 3 jours par semaine sur 20 semaines.

Ancien tarif : 425 € / semaine, soit 85 € par jour, 255 € sur 3 jours. Obligation de racheter un frigo pour le GRETA.

Définir un tarif pour que le GRETA puisse établir un prévisionnel.

Vote pour la location au GRETA

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Un tarif tenant compte de l'augmentation du coût de l'énergie sera calculé ultérieurement.

6) Travaux sur l'éclairage public chemin des Rives par le SDE 09.

Dans la continuité du chantier « Esthétique Chemin des Rives » : coût des travaux 6 200 €

60% SDE 09

40 % article 8

Commune = 0 €

Ce chantier d'esthétique souffre de problèmes de synchronisation avec Orange, qui ne reprennent pas les poteaux sur place.

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

7) Questions diverses.

- La coupure nocturne de l'éclairage public de minuit à 6h est effective depuis 15 jours. Certains points restent allumés comme le Bernet, la mairie, à vérifier (problème de raccordement au réseau), Mr le Maire va le signaler au SDE09. Pas de contestation de la part des riverains.
- L'évaluation du coût scolaire suite au mail d'Arabaux. 1 500€ par élève l'année dernière, c'était le chiffre sommet que Foix s'était fixé en progression sur 3 ans sans faire la différence entre le primaire et la maternelle. Lister l'ensemble des dépenses pour calculer la participation des communes et notamment de Prayols. Convention de participation à revoir (enfants des instituteurs, enfants gardés par les grands-parents...). Il faut arrêter de payer des factures de petits montants chez MAJUSCULE et se baser sur la liste des fournitures scolaires établie par l'éducation nationale et donnée aux parents en juin. D'ici le vote du budget sortir un coût basé sur le fonctionnement. Pour être cohérent voir ce qui était appliqué.
- Bilan de la foire de la Barguillière et projets.
- Plan communal de sauvegarde étendu au risque de feux de forêts.
- Elections législatives des 26 mars et 2 avril 2023. Remplir le tableau des permanences. 3 personnes au minimum au bureau.
- PACS le samedi 18 mars à 11h : Martine DOUMENC.
- Bilan du recensement par Monsieur GRANIER, petite croissance. Pas de problèmes à part quelques récalcitrants. Pas de logements vacants. En parallèle, Gilles CASTROVIEJO évoque la commission électorale : 15 départs d'électeurs et 15 ou 16 nouveaux inscrits sur les listes, stabilité.
- Enguerrand BORDEAU présente le bilan du Comité des fêtes et de Passion Guitare :
 - Le 7 avril : œufs de paques avec les enfants de l'école, conférence sur le voyage de Darwin,
 - Le samedi 22 avril : une soirée théâtre,
 - Le 3 juin : soirée années 80,

- La fête du village sera déplacée au 25, 26 et 27 août 2023 pour cause de coupe du monde du rugby,
- Fin septembre début octobre soirée « guitare oké » (karaoké accompagné par la guitare),
- En fin d'année deuxième soirée théâtre si budgétairement possible,
- Le 18 novembre : soirée littéraire,
- Les 24 et 25 novembre : Passion Guitare décalé pour cause de coupe du monde de rugby.

Les demandes de subventions : pour le Comité des Fêtes, 8 000 € en 2019, 10 000 € en 2020, 2 000 2021 (Covid) et 4 000 € en 2022. Cette année pour 8 manifestations, une subvention de 12 500 € sera demandée à la commune de pour l'année 2023 pour le Comité des fêtes et de 4 000€ pour Passion guitare. 13 000 € en fond de caisse.

- Œuf de Pâque : dépense prévisionnelle = 400 € pas de recettes,
 - Conférence sur Darwin =entrée gratuite,
 - Théâtre : dépense 5 000 € retour estimé à perte à 2 000 €,
 - Soirée années 80 : 4 500 € retour estimé de 3 000 €,
 - Fête : 22 000 €, retour 8 800 €,
 - Guitare Oké : entrée gratuite perte estimée à 300 € (SACEM...),
 - Théâtre du mois de novembre : 5 200 €, retour estimé à 2 000 €,
 - Soirée littéraire : entrée gratuite, dépenses estimées à 345 €, pas de retour
- Conseil d'école le 13 mars à 17h30.
Fin du Conseil municipal à 19h45.

Signatures :

Paul HOYER,
Maire



Enguerrand BORDEAU
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Enguerrand", written in a cursive style.